

Financement Accord D Desjardins

Guide des normes
pour les publicités

Octobre 2019

Introduction

Le financement Accord D Desjardins, dénommé Financement Desjardins en dehors du Québec, est une solution simple et rapide avec des taux d'intérêt parmi les meilleurs sur le marché, qui est actuellement disponible chez plus de 10 500 commerçants au Canada. Dans le but de faire rayonner la marque Accord D Desjardins, un guide d'utilisation a été conçu afin de diffuser une identité cohérente, unifiée et facilement reconnaissable.

Identité visuelle

Il est recommandé de toujours reproduire l'identité visuelle d'Accord D Desjardins en couleurs, en respectant les spécifications suivantes :

Élément	Couleur
• « Accord »	■ Noir 100 %
• Lettre « D »	■ Pantone vert 7725c 100 %
• Logo Desjardins	■ Pantone vert 7725c 100 %

La largeur minimale des logos est de 3 cm ou 1,25 pouces. Le logo doit être entouré d'un espace de protection. Cet espace de protection correspond à trois fois l'épaisseur de l'alvéole (voir image ci-contre).

En dehors du Québec, l'appellation Financement Desjardins ne fait pas l'objet d'un logo. Elle est utilisée de façon textuelle uniquement.

Important

Il est strictement interdit de modifier en tout ou en partie les éléments qui composent le logo Accord D Desjardins, tels que la typographie, le symbole ou autre.



Identité nominale

Le nom du produit s'écrit de la façon suivante:
Financement Accord D Desjardins.

Notes légales

Peu importe le type de publicité (circulaire, affichage en magasin, Web, panneau d'autoroute, télévision, radio, etc.), Desjardins recommande fortement que la note légale complète (régie par l'article 85 du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur*) du plan de financement, incluant le tableau de financement, se retrouve sur votre publicité.

Vous demeurez le seul responsable de la légalité du contenu de toute publicité. La Fédération des caisses Desjardins du Québec n'assume aucune responsabilité à cet égard. Cela signifie notamment que les particularités qui vous sont propres ou qui sont propres à votre publicité doivent être incluses par vous et faire l'objet des modifications requises. Nous vous invitons à consulter votre conseiller juridique.

Disponibilité des notes légales et logo Accord D Desjardins

Visitez le desjardins.com/pubaccordd afin d'obtenir le logo Accord D Desjardins ainsi que les notes légales nécessaires à toute publication en lien avec la solution de financement Accord D.

Volet créatif

Le contenu créatif d'une publicité et le respect des réglementations en vigueur sont sous la responsabilité du commerçant. Desjardins s'assure du respect de la marque Accord D Desjardins.

Fin du financement Accord D

Toute publicité faisant référence à la « fin du Service de Financement Accord D » et/ou visant à créer un sentiment d'urgence chez les consommateurs est interdite.

Questions sur les publicités

Pour toute question concernant l'utilisation du logo Accord D, veuillez communiquer avec l'équipe du financement Accord D Desjardins à l'adresse :

marketing.accordd@desjardins.com. Un délai de cinq jours ouvrables est nécessaire pour toute demande.